

APPEL URGENT - L'OBSERVATOIRE

MRT 001 / 0517 / OBS 054

Expulsion /
Entraves à la liberté de mouvement /
Entraves à la liberté d'association

Mauritanie

16 mai 2017

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, partenariat de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir de toute urgence sur la situation suivante en **Mauritanie**.

Description de la situation :

L'Observatoire a été informé par des sources fiables de l'expulsion de Mme **Marie Foray**, universitaire en droits humains, et Mme **Tiphaine Gosse**, journaliste, toutes deux de nationalité française, alors que celles-ci conduisaient des recherches sur l'esclavagisme et le racisme dans le pays.

Selon les informations reçues, Mmes Marie Foray et Tiphaine Gosse ont été convoquées dans les bureaux de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) à Nouakchott le 28 avril 2017. Suite à leur entretien avec un représentant de la DGSN, Mmes Marie Foray et Tiphaine Gosse ont été déclarées *persona non grata* et priées de quitter le pays dans un délai de cinq jours. Le représentant de la DGSN aurait également déclaré qu'il « n'y a pas d'esclavage en Mauritanie ».

Accusées de travailler pour « des organisations non-reconnues » comme l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA)¹ et Touche pas à ma nationalité (TPMN)², Mmes Marie Foray et Tiphaine Gosse ont été contraintes de quitter le pays le 2 mai 2017.

Mme Marie Foray était arrivée en Mauritanie le 18 mars 2017 sur invitation de l'Association mauritanienne pour les droits de l'Homme (AMDH) et a rencontré des difficultés depuis le 11 avril 2017 pour renouveler son visa. Convoquée à de nombreuses reprises par la direction de la sûreté du territoire de la DGSN, elle a fait l'objet d'un harcèlement moral de la part des autorités mauritaniennes allant d'insinuations à caractère sexuel jusqu'à des menaces d'arrestation et d'incarcération sans qu'il lui soit pour autant notifié aucune accusation. Les agents de la DGSN ont notamment reproché à la chercheuse de ne pas avoir choisi un organisme gouvernemental tel que la Commission nationale des droits de l'Homme pour encadrer ses recherches. Convoquée le 15 avril 2017, les autorités avaient demandé à Mme Marie Foray de venir accompagnée de « son amie » Mme Tiphaine Gosse.

Mmes Marie Foray et Tiphaine Gosse ont au cours de leur séjour rassemblé de nombreuses photos et interviews de victimes d'esclavage et d'anciens prisonniers et rencontré des jeunes activistes antiracisme en Mauritanie.

L'Observatoire dénonce l'expulsion de Mmes Marie Foray et Tiphaine Gosse, qui vise à entraver leurs activités de défense des droits humains, en particulier en soutien aux victimes d'esclavage et de racisme en Mauritanie, et appelle les autorités mauritaniennes à garantir en toutes circonstances le droit à la liberté de mouvement des défenseurs des droits humains locaux et internationaux.

Actions requises :

¹ L'IRA-Mauritanie est une ONG créée en 2008 travaillant auprès des populations victimes de l'esclavage et du racisme.

² TPMN lutte contre les discriminations faites aux populations noires en Mauritanie.

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités mauritaniennes en leur demandant de :

- i. Mettre un terme à toute forme de harcèlement contre les défenseurs des droits de l'Homme en Mauritanie afin qu'ils puissent mener leurs activités de défense des droits de l'Homme librement et sans entrave ;
- ii. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de l'ensemble des défenseurs des droits humains en Mauritanie ;
- iii. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement à ses articles 1, 5, 6 et 12.2 ;
- iv. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la Mauritanie.

Adresses :

- S.E M. Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République Islamique de Mauritanie, Fax : 00 222 525 85 52
- M. Ahmedou Ould Abdalla, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de la République Islamique de Mauritanie, Fax : + 222 529 09 89 ; Email : mmelhadi@interieur.gov.mr ; leminesidi@yahoo.fr
- M. Brahim Ould Daddah, Ministre de la Justice de la République Islamique de Mauritanie, Fax : 00 222 525 70 02
- Me Irabiha Mint Adbel Weddoud, Présidente de la Commission nationale des droits de l'Homme, Email : presidente@cndhmauritanie.mr
- S.E. Ambassadeur Mme Salka Mint Bilal Yamar, Mission permanente de la Mauritanie auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Suisse. Fax : +41 22 906 18 41. Email : mission.mauritania@ties.itu.int
- S.E. Mohamed Mahmoud Ould Brahim Khilil, Ambassade de la Mauritanie à Bruxelles, Belgique, Fax : +32 2 672 20 51, Email : info@amb-mauritania.be

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques de la Mauritanie dans vos pays respectifs.

Paris-Genève, le 16 mai 2017

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.

L'Observatoire, partenariat de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. La FIDH et l'OMCT sont membres de ProtectDefenders.eu, le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme mis en œuvre par la société civile internationale.

Pour contacter l'Observatoire, appeler La Ligne d'Urgence :

- E-mail : Appeals@fidh-omct.org
- Tel et fax FIDH : 33 1 43 55 25 18 / 33 1 43 55 18 80
- Tel et fax OMCT : + 41 22 809 49 39 / 41 22 809 49 29